

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Pour une éducation inclusive : Inscrire l'égalité des chances au programme scolaire
Initiant-e(-s) : Sevgi Koyuncu

L'égalité des chances dans l'éducation est un principe fondamental visant à garantir que tous les enfants aient un accès équitable aux opportunités d'apprentissage et de développement, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou linguistique. Pourtant, les enfants de milieux favorisés sont statistiquement avantagés à chaque étape du parcours scolaire : dans leurs notes, dans leur orientation et dans leurs opportunités professionnelles. Les enfants non francophones ou de familles socio-économiquement défavorisées peuvent rencontrer certaines difficultés qui peuvent entraver leur accès à une éducation de qualité.

Pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français, la barrière linguistique peut constituer l'un des principaux obstacles à leur réussite scolaire. Ils peuvent avoir du mal à comprendre les instructions en classe, à s'exprimer oralement ou par écrit, et à suivre le rythme de l'enseignement en français.

Les enfants non francophones peuvent avoir un accès limité à des ressources éducatives adaptées à leurs besoins linguistiques et culturels.

Les enfants non francophones peuvent bénéficier d'un soutien parental limité en ce qui concerne l'apprentissage du français et la participation à l'éducation de leurs enfants, ce qui a souvent un impact considérable sur le parcours scolaire. Cela peut être dû à des obstacles linguistiques ou à des contraintes de temps et de ressources. En outre, les risques négatifs sur le parcours scolaire et le développement éducatif et cognitif de l'enfant allophone s'aggravent proportionnellement avec la précarité économique de la famille.

Tout cela vaut aussi pour les familles dont les parents ont moins de ressources sociales et économiques.

Pour promouvoir l'égalité des chances dans l'éducation et surmonter ces difficultés, il est essentiel de mettre en place des politiques et des pratiques inclusives qui reconnaissent et soutiennent la diversité linguistique et culturelle des élèves.

S'il existe déjà des ressources à disposition des élèves allophones et de leurs parents par le biais du centre de ressources (CREAL), le dispositif pourrait encore être largement renforcé. Ceci est particulièrement crucial dans un contexte où la part des élèves allophones est en constante augmentation depuis plusieurs années dans le canton de Vaud ; en particulier, de nombreux élèves proviennent de pays en guerre ou traversant des conflits durables, ceci ajoutant à la complexité de leur intégration dans le parcours scolaire standard.

Conseil communal de Lausanne

Les mesures suivantes pourraient être étudiées afin de renforcer le dispositif existant :

1. **Renforcement des cours intensifs de français** : instaurer des cours intensifs de français renforcés, en dehors des heures de classe régulières, pour les élèves allophones ayant des besoins linguistiques spécifiques. Ces cours pourraient être dispensés par des enseignants spécialisés.
2. **Programmes de mentorat** : Mettre en place des programmes de mentorat où des élèves allophones plus avancés dans leur maîtrise du français peuvent apporter un soutien individuel à ceux qui en ont besoin, tant sur le plan linguistique que sur le plan de l'intégration sociale et culturelle.
3. **Formation linguistique pour les parents** : Organiser des sessions de formation linguistique pour les parents allophones afin de renforcer leur propre maîtrise du français. Cela favoriserait leur implication dans l'éducation de leurs enfants et leur capacité à les soutenir dans leur parcours scolaire.
4. **Soutien psychosocial** : Offrir un soutien psychosocial aux élèves allophones pour les aider à surmonter les défis liés à l'adaptation à un nouvel environnement scolaire et culturel. Cela pourrait se faire à travers des services de conseil et des groupes de soutien animés par des professionnels qualifiés.
5. **Ressources éducatives multilingues** : Développer et mettre à disposition des ressources éducatives adaptées aux besoins linguistiques et culturels des élèves allophones. Cela pourrait inclure des manuels scolaires traduits dans différentes langues, des supports pédagogiques multimédias et des outils d'apprentissage en ligne.
6. **Promotion de la diversité culturelle** : Organiser des événements et des activités scolaires visant à promouvoir la diversité culturelle et linguistique au sein de l'école. Cela permettrait aux élèves allophones de valoriser leur propre identité culturelle tout en favorisant le respect et la compréhension mutuelle.
7. **Partenariats avec des associations de migrants** : Établir des partenariats avec des associations de migrants et des centres communautaires dans le but de renforcer le soutien aux élèves allophones et à leur famille. Ces partenariats pourraient permettre de mettre en place des programmes de soutien extrascolaires et des activités de sensibilisation à l'intégration.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier à l'opportunité de

1-Renforcer le dispositif d'intégration des élèves allophones en étudiant de nouvelles mesures, afin de réduire les inégalités du début de la scolarisation jusqu'à la fin du parcours scolaire obligatoire.

2-Renforcer les capacités linguistiques des enfants allophones ainsi que de leurs parents.

3-Informer le Conseil communal sur les moyens actuellement proposés aux élèves non francophones pour favoriser leurs apprentissages du français et des autres branches, ainsi que pour améliorer leur insertion sociale ?

Conseil communal de Lausanne

4-Proposer aux élèves concernés un soutien individualisé, au moins durant les premières années de scolarité en français

5-Proposer au Conseil communal de nouvelles mesures visant à améliorer l'accès des élèves non francophones aux apprentissages scolaires.

6- Proposer au Conseil communal des mesures visant à mieux valoriser, dans leurs parcours d'apprentissages, les ressources et apports des élèves non francophones à l'institution scolaire.

7-Informer au conseil communal sur les facteurs d'inégalité présents dans le dispositif scolaire lausannois

Lausanne, le 12 mars 2024

Signataire(s) :



l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :